

ASSEMBLÉE DU 28 MARS 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 28 mars 2024, à 16 h, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Mathieu St-Arnault soulève une question en lien avec l'accessibilité au transport en commun pour les personnes ayant un handicap visuel.

M. Wallace Beaton soulève une question en lien avec l'embarquement des usagers par les portes arrière des autobus articulés.

M. Martin Emond soulève une question en lien avec les efforts de recrutement des chauffeurs d'autobus par le biais des réseaux sociaux.

M^{me} Elodie Haudet soulève plusieurs questions en lien avec le service offert aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.

CA-2024-024

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 février 2024
3. **Direction générale**
 - 3.1 Recommandation en lien avec la contribution des automobilistes sur l'immatriculation
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi de contrat – disposition des eaux usées du Terminus Union (DS2023-160-03)

- 4.2 Modification de contrat – remplacement du revêtement extérieur – Station de la Cité : réinstallation des enseignes (DS2023-071-03)
- 4.3 Modification de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – Plans et devis : honoraires additionnels (DS2023-048-03)
- 4.4 Modification de contrat – travaux de remplacement d'équipements de levage – phase 2.2 : remplacement du séparateur d'huile (DS2023-050-03)
- 5. **Direction des finances**
 - 5.1 États financiers 2023
 - 5.2 Approbation du rapport attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019
 - 5.3 Approbation du rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)
- 6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1
- 7. **Direction expérience client**
 - 7.1
- 8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1
- 9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1
- 10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1 Octroi de contrat – relevés environnementaux Gatineau (BP2024-010-03)
- 11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-025

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 février 2024 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-026

Recommandation en lien avec la contribution des automobilistes sur l'immatriculation

ATTENDU QUE des modifications récentes à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) permettent aux municipalités d'imposer une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade au nom des personnes, dont l'adresse inscrite au registre de la Société de l'assurance automobile du Québec est située sur son territoire;

ATTENDU QUE le transport en commun est un levier incontournable pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans la lutte aux changements climatiques au Québec;

ATTENDU l'importance de diversifier et d'accroître les sources de revenus de la Société afin de bonifier l'offre de service de transport en commun, d'assurer une meilleure prévisibilité financière et de résorber son déficit structurel;

ATTENDU QUE la première action du chantier « Transport » du Plan climat de la Ville de Gatineau, adopté en 2021, est de favoriser le développement du transport collectif à Gatineau et d'augmenter la part modale des déplacements en autobus;

ATTENDU QUE le Plan climat identifie la STO comme responsable de cette action prioritaire, tant au niveau de la réalisation que du financement, mais qu'aucune source de revenu additionnel n'a été prévue pour permettre l'atteinte des objectifs établis dans le Plan;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 est venue modifier les habitudes de déplacement des citoyens de Gatineau;

ATTENDU QUE les besoins en déplacement sont criants et que les investissements antérieurs ont démontré que les augmentations d'offre de service de la Société génèrent une forte croissance d'achalandage;

ATTENDU QU'une meilleure offre de transport en commun permettrait aux citoyens de Gatineau de réduire leur dépendance à l'automobile et de réduire le nombre de véhicules de leur ménage;

IL EST UNIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Société recommande à la Ville de Gatineau de se prévaloir de la nouvelle contribution sur l'immatriculation, que cette dernière soit établie à 90 \$ par immatriculation, avec une mesure d'indexation, et qu'elle entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

CA-2024-027

Octroi de contrat – disposition des eaux usées du Terminus Union (DS2023-160-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour la disposition des eaux usées ainsi que la fourniture d'eau propre pour les réservoirs des installations sanitaires du Terminus Union situé à l'intersection de l'Avenue King Edward et de la rue Union à Ottawa, pour une période de trois (3) années s'échelonnant du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

| Soumissionnaires | Montants (taxes incluses) |
|--|--------------------------------------|
| 9363-9888 Québec inc. (SANIVAC) | 171 496,71 \$ |
| Tomlinson Environmental Services LTD | 261 633,66 \$ |
| 9147-9279 Québec inc. (EPURSOL) | 307 535,13 \$ |
| VEOLIA ES CANADA Services Industriels inc. | 375 774,66 \$ |

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-043;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la disposition des eaux usées du Terminus Union soit octroyé à 9363-9888 Québec inc. (SANIVAC), au montant de 171 496,71 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-028

Modification de contrat – remplacement du revêtement extérieur – Station de la Cité : réinstallation des enseignes (DS2023-071-03)

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023, par résolution CA-2023-091, la Société octroyait un contrat à 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ Management), au montant de 152 773,03 \$, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement extérieur de la Station de la Cité;

ATTENDU QUE lors de l'enlèvement des enseignes en vue de remplacer le revêtement, il a été noté et confirmé par l'architecte responsable, que leur installation n'était pas conforme aux règles de l'art, tant au niveau des éléments de support que de l'électricité;

ATTENDU QUE les coûts additionnels pour effectuer les travaux correctifs requis s'élèvent à 23 672,44 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-036;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de 6739741 Canada inc. (Gestion DMJ Management), pour effectuer les travaux correctifs requis pour la réinstallation des enseignes à la Station de la Cité, au montant de 23 672,44 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-029

Modification de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – Plans et devis : honoraires additionnels (DS2023-048-03)

ATTENDU QUE le 29 juin 2023, par résolution CA-2023-060, la Société octroyait un contrat à Cima+, au montant de 488 413,80 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du terminus Gabrielle-Roy;

ATTENDU QUE suite à une inspection du réseau pluvial, il est recommandé de procéder au remplacement de plusieurs conduites;

ATTENDU QUE Cima+ a soumis une demande d'honoraires additionnels, au montant de 3 875,81 \$, taxes incluses pour cet ajout à la conception;

ATTENDU QUE de plus, le futur bloc sanitaire ne pourra être desservi avant la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'alimentation de moyenne tension dans le secteur, tel que confirmé par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que ces travaux soient effectués, le Cégep de l'Outaouais accepte d'offrir un raccordement temporaire provenant de son bâtiment principal;

ATTENDU QUE Cima+ a soumis une demande d'honoraires additionnels, au montant de 9 195,00 \$, taxes incluses, pour cet ajout à la conception;

ATTENDU QUE le montant total des honoraires additionnels inclus à la présente demande s'élève à 13 073,81 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-041;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de Cima+, pour l'ensemble des services additionnels requis, au montant de 13 073,81 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-030

Modification de contrat – travaux de remplacement d'équipements de levage – phase 2.2 : remplacement du séparateur d'huile (DS2023-050-03)

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023, par résolution CA-2023-092, la Société octroyait un contrat à 498191 Canada inc. (Les Industries CAMA), au montant de 5 283 641,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'équipements de levage ainsi que l'agrandissement de six (6) baies de travail dans le cadre de la phase 2.2 du projet de rénovation du CAAG;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux, il a été constaté que le séparateur d'huile existant doit être remplacé et qu'un intercepteur de sédiments doit être ajouté. De plus, des modifications à la structure et au réseau de drainage sont requis;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux additionnels s'élève à 227 937,75 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-035;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques, de la Direction de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de 498191 Canada inc. (Les Industries CAMA) pour l'ensemble des travaux additionnels requis, au montant de 227 937,75 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-031

États financiers 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers 2023 de la Société;

ATTENDU QUE ces états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part de la firme Deloitte;

ATTENDU QUE ces états financiers ne démontrent aucun excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 faisant suite à l'affectation d'une somme de 2.9M\$ provenant du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

ATTENDU la recommandation du trésorier et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la Société accepte le dépôt des états financiers audités par la firme Deloitte pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-032

Approbation du rapport attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la ministre des Transports et de la Mobilité durable (la Ministre) peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le décret numéro 1648-2023 du 8 novembre 2023 autorise la Ministre à verser à la Société une aide financière maximale de 10 400 000 \$ au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière sont prévues dans une convention d'aide financière conclue entre la Ministre et la Société;

ATTENDU QUE la Société présente des pertes de revenus tarifaires de 12,3M\$ pour l'année 2023 et des pertes tarifaires cumulatives de 84,8M\$ depuis l'année de référence 2019;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 6 de la convention d'aide financière, la Société doit transmettre à la Ministre, au plus tard le 31 mars 2024, un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 et que ce rapport doit avoir fait l'objet d'une approbation de la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE la Société approuve le rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-033

Approbation du rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la ministre des Transports et de la Mobilité durable (la Ministre) peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur le transport collectif des personnes et que le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles visant à prévenir la propagation de la maladie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (ci-après « le Programme ») vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière sont prévues dans le Programme;

ATTENDU QUE le cumul des pertes de revenus et des dépenses additionnelles totalisaient, au 31 décembre 2023, 93,1M\$ en raison de la pandémie de COVID 19;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 6 du Programme, la Société doit transmettre à la Ministre, au plus tard le 31 mars 2024, un rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie de COVID-19 pour la durée du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE la Société approuve le rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie de COVID-19 pour la durée du Programme.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-034

Octroi de contrat – relevés environnementaux Gatineau (BP2024-010-03)

ATTENDU QUE selon le but 2 de son plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société a obtenu du financement pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE les dépenses du Projet sont admissibles à une subvention de 100 % dans le cadre de ce programme de financement;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat de services professionnels en environnement pour la réalisation du Projet du Tramway Gatineau-Ottawa;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, dont une seule a obtenu le pointage intérimaire minimal de 70 %, à savoir :

| Soumissionnaire | Montant (taxes incluses) |
|-----------------|-----------------------------|
| Englobe Corp. | 142 712,72 \$ |

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-038;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les relevés environnementaux Gatineau pour le projet du système de transport collectif structurant (Tramway) dans l'ouest de la ville de Gatineau soit octroyé à Englobe Corp., au montant de 142 712,72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-035

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Edmond Leclerc,
Vice-président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée